

FICHE DE POSTE

Apprenti.e AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Contexte du poste

Plus de 400 crèches à la Ville de Paris !

- La Ville de Paris accueille les enfants de 0 à 3 ans dans plus de 400 crèches, qui emploient plus de 8 000 agents.
- La Ville de Paris offre aux familles une diversité de structures d'accueil, au plus près de leurs besoins : crèche collective, jardin d'enfants, haltes garderie...
- La Ville de Paris développe de nombreux projets auprès des enfants : « Art pour grandir », « Festival Oh la la »
- La Ville de Paris, c'est, au-delà des crèches, un vaste réseau de services publics et, pour ses agents, de nombreuses opportunités professionnelles !

Activités principales

Auprès des enfants

L'apprenti.e auxiliaire de puériculture contribue à accueillir et prendre en charge les enfants confiés à son.sa maître d'apprentissage.

- Il-elle respecte les besoins et le rythme de chaque enfant dans le cadre de ses différentes activités :
 - accueil et départ des enfants,
 - soins corporels et d'hygiène, pesée, repas, période de repos,
 - choix des jeux, actions éducatives et aménagement de l'espace,
 - préparation et lavage des biberons en respectant les normes d'hygiène en vigueur.
- Il-elle observe les jeunes enfants afin de suivre et favoriser leur développement
- Il-elle développe des aptitudes relationnelles en respectant l'individualité de chaque enfant.
- Il-elle fait part de ses observations à son-sa maître d'apprentissage et/ou au-à la responsable.
- Il-elle applique les règles d'hygiène et de sécurité nécessaires auprès des jeunes enfants.

L'apprenti.e ne peut pas se retrouver seul.e responsable d'un groupe d'enfant.

Auprès des familles

- L'apprenti.e auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'écoute des familles, dans le respect de la discrétion et du secret professionnel.
- Il-elle les informe du déroulement de la journée de l'enfant et répond à leurs questions-
- Il-elle communique aux parents les informations ponctuelles dont le-la maître d'apprentissage ou le-la responsable l'ont chargé.

Au fur et à mesure de sa formation, l'apprenti.e pourra gagner en autonomie et en initiative mais restera toujours sous l'autorité du.de la responsable d'établissement et du-de la maître d'apprentissage.

Conditions de travail

L'apprenti.e travaille 35h par semaine, 7h par jour entre 8h et 18h30, et dispose de 25 congés annuels.

Nous rejoindre

Vous devez déposer votre candidature sur le site de la ville de paris : <https://stage-apprentissage.paris.fr>

Ou **directement cliquer sur le lien suivant** : [Apprentissage Auxiliaire de puériculture - Ville de Paris - Rentrée JANVIER 2025](#)